

Généalogie de l'État social actif

Guillermo Kozlowski

Il y a quatre ans, voici comment Robert Castel abordait la problématique de l'État social actif : « Il résulte que la gouvernance de cette société devrait consister dans le renforcement de l'individu, dans l'accroissement de ses capacités pour qu'il soit apte à affronter la dure loi du nouveau régime du capitalisme dominé par la concurrence, et le faire à partir de la maximisation de son propre potentiel, ou capital humain. Sur ces bases s'opère une recomposition des politiques sociales et des interventions de l'État social, « l'État social actif », dans le sens de l'activation de l'individu »¹.

L'État social actif serait donc lié à un « nouveau régime du libéralisme ». Pour bien comprendre cette hypothèse, il faut revenir sur les principales conceptions du rôle social de l'État : l'État libéral, (« veilleur de nuit »), l'État vu par la gauche, l'État providence et l'État néolibéral.

À chaque fois, comme fil rouge, nous prendrons deux questions, à savoir : pour chaque type d'État, qui est responsable et comment détermine-t-on sa responsabilité ? En effet, c'est à partir de ces deux questions que se joue la politique sociale. En d'autres mots, nous tenterons ainsi de définir le type de sujet social et comment celui-ci est responsable envers la société. Ou encore, comment pense-t-on le lien social ?

L'État libéral

Cette conception naît, essentiellement, dans l'Angleterre et l'Écosse du XVIIe siècle.

Dans le libéralisme classique, la société est constituée d'une agrégation d'individus libres de par leur nature et reliés entre eux par un contrat. La justice sociale est inconcevable depuis l'État parce que rien ne justifie qu'une entité surplombe ces individus. Au nom de quoi répartirait-elle, partagerait-elle les choses ? Pourquoi les uns devraient-ils sacrifier une partie de leurs revenus au profit d'autres ? Pourquoi certains seraient-ils responsables des difficultés qu'ils n'ont pas causées ? Certes, une sympathie envers autrui est indispensable, mais elle est morale, individuelle – la charité –, elle ne peut donner lieu à une contrainte. En résumé, et de manière très schématique, pour les libéraux, un État est nécessaire, indispensable pour garantir le droit, les libertés individuelles et la propriété privée, mais doit avoir des limites claires. L'État doit aussi laisser agir le marché, lieu d'expression des initiatives individuelles. Pour le définir, certains évoquent un État « veilleur de nuit »².

Toujours selon la conception classique du libéralisme, le marché est le lieu d'échange entre individus. Chaque individu poursuit un but individuel, mais du fait que tous le font dans le cadre du marché, il en résulterait une sorte de régulation. Chacun doit obtenir son revenu à travers un rapport avec le marché. Tant qu'il n'y a pas de danger pour le marché, ou pour la libre initiative des autres, il n'y a pas lieu pour une

1 CASTEL Robert, préface à *La gestion des risques*, éditions de minuit, 2011, p.12.

2 Contrairement aux images véhiculées autour de cette conception, l'État minimal de l'Angleterre du XIXe siècle est un empire monstrueux, géré par une pléthore de fonctionnaires, dont une armée omniprésente dans le monde entier. De la même manière, trop souvent la position théorique des penseurs historiques du libéralisme est réduite à une phobie de l'État. Il n'en est rien. Si le rôle de l'État doit être minimal, il leur apparaît cependant comme indispensable : leurs textes foisonnent de réflexions et des débats très profonds sur la manière de limiter le rôle de l'État, les problématiques auxquelles il doit s'attacher, les moyens valables pour le faire, toutes sortes de casuistiques, d'analyses historiques, etc.

intervention de l'État. Ainsi, on peut très bien s'accommoder d'un ouvrier qui se contente d'être ouvrier, sans jamais désirer autre chose que le poste qu'il occupe. Certes, travailler est une exigence morale. Lorsque le libéralisme se met en place, le vagabondage est sanctionné très sévèrement (potentiellement punissable par la mort). Mais cette gestion du social s'est développée alors que les usines avaient grand besoin de cette main-d'œuvre - le marché était bel et bien en danger, de leur point de vue il fallait transformer les paysans pauvres et les vagabonds en ouvriers.

Dans l'État libéral classique, chaque individu était responsable de ses engagements par contrat. Et sa responsabilité était établie juridiquement. Ce que la société garantissait, c'était le contrat comme forme de lien social entre les individus. Au-delà de ces limites, prévaut et concourt la sympathie, indispensable aussi, mais qui relève de l'initiative individuelle.

La « gauche » : de l'abolitionnisme à l'État providence

Contrairement aux libéraux, l'idée majoritaire dans la gauche est que la société détermine les individus. Dans les travaux de Marx par exemple : « Le rapport capitaliste présuppose le divorce entre les travailleurs et la propriété des conditions de réalisation du travail. Une fois que la production capitaliste a acquis une position autonome, non seulement elle maintient cette séparation, mais encore elle la reproduit à une échelle toujours croissante. Le procès qui crée le rapport capitaliste ne peut être donc autre chose que le procès de séparation entre le travailleur et la propriété de ses conditions de travail, un procès qui transforme, d'une part, les moyens sociaux de subsistance et de production en capital, de l'autre les producteurs immédiats en ouvriers »³.

Pour la gauche, le partage des richesses est déterminé socialement par un mode de production spécifique et non par un quelconque échange entre égaux. Il n'est donc pas illégitime d'en faire des problématiques sociales. Cet État minimal proposé par le libéralisme n'apparaît plus comme une entité neutre, qui se contente de protéger les individus. Il devient un organe chargé de défendre un certain mode de production. Et c'est précisément ce mode de production que la révolution doit détruire.

Ainsi, à cette époque, la gauche – socialiste, communiste ou anarchiste – exprime deux positions unanimes, à savoir la nécessaire abolition de l'État et du salariat. Pour cette dernière, le salariat est une sorte d'esclavage, et l'État un outil au service de la classe bourgeoise. Pour Marx, par exemple, « l'État est le plus froid des monstres froids ». L'État « veilleur de nuit » ne garantit pas la liberté des individus, mais la domination d'une classe à travers la séparation entre ceux qui ont du capital et ceux qui n'ont que leur force de travail.

Les stratégies pour détruire l'État variaient selon les courants. Pour les socialistes, il peut être détourné et servir, par des réformes successives, à abolir le salariat, pour ensuite être démantelé. Pour les communistes, l'État pouvait devenir un outil de transition vers une société sans État, mais après une révolution. Pour les anarchistes, l'État étant par nature même bourgeois, il devrait être aboli immédiatement lors de la révolution.

Ces positions vont s'infléchir au fur et à mesure des accessions au pouvoir et avec la mise en place de l'État providence. Ainsi, les pays communistes, loin d'opter pour une disparition de l'État, vont plutôt le renforcer et les gouvernements sociaux-démocrates feront de même.

L'État providence n'est pas un État de gauche, et ce n'est pas non plus un État neutre, « au-dessus de la mêlée ». Mais il est aussi certain que les luttes du mouvement ouvrier ne sont pas non plus sans effet, notamment dans le fait que le contrat de travail implique aussi un statut social.

Par ailleurs, d'une manière générale, la réflexion sur le rôle à tenir par l'État est peu profonde à gauche. Ou plutôt, une théorie sur le mode et le champ d'action d'un État « de gauche » fait souvent défaut. Quel

³ MARX Karl, *Le capital*, chapitre V. Édition : PUF, 1993, p.804.

mouvement, quel penseur s'est demandé « comment devrait fonctionner un État de gauche » ? Qu'est-ce qu'une manière de gouverner de gauche ?

Cette absence de théorie pourrait bien nous fournir un élément d'explication sur l'implantation de l'État social actif.

L'État providence

Au XIXe siècle, la conception libérale de l'État fut abondamment contestée, notamment par le mouvement ouvrier.

Nous pouvons dégager une problématique qui sera un laboratoire particulièrement riche pour l'élaboration d'un nouveau modèle d'action sociale de l'État : les accidents du travail.

En effet, selon le droit libéral, un patron devait indemniser un ouvrier victime d'un accident de travail si, et seulement si, ce patron était reconnu pénalement responsable de cet accident. D'un point de vue juridique, l'indemnisation était donc pratiquement impossible à accorder. Mais, à la même époque, de nouveaux modes de savoirs, notamment les statistiques, vont montrer l'existence d'une régularité des accidents. Ainsi, chaque industrie connaît un taux relativement stable d'accidents. On pourra désormais les admettre comme inhérents au mode de production, au milieu, et non aux choix individuels. Le risque d'avoir un accident peut donc être calculé.

Par ailleurs, dans la mesure où désormais, dans les pays industrialisés, les populations émigrent massivement vers les villes, la production s'industrialise, les transports quadrillent le territoire, on admet que le milieu dépend de plus en plus de choix sociaux et, de moins en moins, des hasards de la nature. Par conséquent, la société pourrait être considérée comme responsable de ces risques.

En effet, qui peut être tenu pour responsable d'une tornade ou d'une sécheresse ? C'est « la faute à personne », sinon à la nature, à la fatalité... Un accident dans une usine, c'est un peu différent : il se déroule dans un milieu bâti par les hommes. Pareillement, la recherche des responsabilités pourrait aussi échouer : c'est aussi « la faute à personne » car comme beaucoup d'hommes sont à l'origine de l'accident, on ne peut attribuer la responsabilité à un seul. Mais non, on décide que c'est, en quelque sorte, la responsabilité des hommes, c'est-à-dire de la société, d'une certaine manière ; c'est l'État qui jouera le rôle de la providence.

« La raison juridique procède d'une vision morale du monde : le juge suppose que si un tel ne s'était pas conduit comme il s'est effectivement conduit, l'accident ne serait pas arrivé, que si les hommes se conduisaient comme ils devraient, le monde serait harmonieux. L'attitude de l'assureur est au contraire, toute de constat : peu importe ce qui serait si..., le fait est qu'il y a tant d'accidents de travail ou de la circulation par an, que quel que soit le souhait que l'on puisse formuler, les chiffres se répètent avec une accablante régularité »⁴.

Désormais, l'État peut intervenir, parce que la société est responsable du risque qu'elle génère elle-même.

« L'échange ne se fait pas, ici, entre des individus ne tirant que d'eux-mêmes la loi qui les oblige et désireux de transférer la souveraineté qui les définit à la société qu'ils formeront par contrat, mais entre la société déjà constituée et ses membres. La doctrine contractualiste classique supposait à la fois que les individus disposaient de la capacité de contracter – le contrat ne vient jamais qu'en second par rapport à l'État de nature –, et que le tout est le produit ou l'effet de l'acte des parties. Deux caractères qui font défaut ici : le tout précède les parties ; la société en quelque sorte, se précède elle-même ; et ses membres se trouvent engagés en dehors de toute capacité juridique : "tout être humain faisant partie du corps social a droit, dès sa venue au monde, à la conservation de son existence" »⁵.

4 EWALD François. *L'État providence*, Grasset, 1986, p 176.

5 EWALD François. *L'État providence*, op. Cit. p.326. Le texte entre guillemets à l'intérieur de la citation provient du Rapport fait au nom de la Commission de l'assurance et de la prévoyance sociales, 9 mars 1900.

À la fin du XIXe et durant la quasi-totalité du XXe siècle, cette logique va conduire le droit social à s'appliquer à la vieillesse, la maladie, le chômage, etc. Le point culminant de cette assurance sociale viendra après la Deuxième Guerre mondiale. D'une part parce que la résistance a été largement portée par le mouvement ouvrier, d'autre part parce qu'après un tel massacre, les États européens étaient bien obligés de rassurer leur population.

Mais, l'État providence n'est pas un simple compromis. Il se constitue autour de nouveaux types de savoirs (notamment les statistiques et différentes techniques de calcul des risques venues des assurances, capables de produire des normes), de nouveaux modes d'intervention (les différentes branches de la sécurité sociale). Il va notamment délier l'indemnisation du constat de responsabilité : toute personne qui subit un dommage ou une maladie, sera indemnisée, indépendamment du calcul ou de la détermination des responsabilités. Bien entendu, pour autant que ce qui lui arrive est « normal » et qu'il ait un statut. Par conséquent, le contrat de travail passe du lien « contractuel » entre deux individus à un statut social. Il comporte des clauses obligatoires : congés payés, repos de maladie, pensions, préavis légaux, droits syndicaux.

Ces droits sociaux font partie du contrat indépendamment de la volonté des contractants, et ne trouvent comme limite que la recherche volontaire à bénéficier d'une indemnisation. Cette clause correspond parfaitement aux limites traditionnelles des assurances... Personne n'a le droit de casser volontairement sa voiture pour toucher l'assurance, par exemple...

Dans l'État providence - ou État assurantiel, l'individu n'est responsable de son malheur que s'il fait preuve de « mauvaise volonté ». La responsabilité n'est plus déterminée juridiquement. Ainsi, dans un cadre judiciaire, il revient aux experts psychiatres de trancher sur le degré de responsabilité d'un prévenu⁶. Par conséquent, la question ne relève plus du droit, mais de la norme.

Étant donné que l'Homme est tenu responsable d'agir « normalement », le système d'assurance, l'État providence, élabore, stimule, ou répand, toutes sortes de savoirs et de dispositifs pour produire des normes (sciences humaines), pour trier et pour normaliser la population (les grandes institutions : écoles, hôpitaux psychiatriques, prisons, etc.)

L'État néolibéral

Le néolibéralisme s'est développé à partir des années 1930 notamment autour de l'école Ordolibérale (des économistes allemands et autrichiens, regroupés autour de la revue *ORDO*⁷). Cette école va fortement s'enraciner dans l'après-guerre en Allemagne, en Angleterre, aux États-Unis et, à partir des années 1970, dans le monde entier. Cette conception de l'État va se développer dans le cadre d'une mise en cause de l'État providence, contestation à laquelle elle ne fut pas étrangère⁸.

Bien entendu, le néolibéralisme s'opposera à l'État providence : d'après son point de vue, il s'agit d'une excroissance qui produit des systèmes autoritaires où l'État s'immisce dans tous les domaines de la vie.

6 Évaluer la « mauvaise volonté » deviendra une part importante du travail social. La psychiatrie jouera du coup un rôle important dans l'ensemble du travail social : déterminer ce qui relève de la mauvaise volonté, ce qui relève de la maladie mentale, comment traiter ces « pathologies »...

7 Cette école, très à « droite », est pourtant farouchement anti-nazie, pour elle l'omniprésence de l'État imposée par les nazis est inacceptable. Beaucoup d'entre eux devront donc s'exiler, notamment aux États-Unis ou en Angleterre, du coup leur légitimité lors de la défaite allemande sera décuplée et leur influence sera très forte dans le monde anglo-saxon.

8 Parmi les éléments qui mettent en crise l'État assurantiel, on peut en relever deux: d'une part dans l'État providence, la société s'assure elle-même. Ceci est valable dans le cas d'un État-nation relativement autonome, mais un peu différent si les risques viennent tout autant de l'extérieur, c'est le cas notamment du chômage avec les délocalisations. D'autre part ça allait avec l'idée d'une maîtrise de la nature. Or, non seulement la nature n'est pas maîtrisée mais les risques qu'elle génère sont de plus en plus catastrophiques, aussi bien au niveau des écosystèmes que dans l'émergence de nouvelles maladies.

Mais leur conception de la société divergera aussi du libéralisme classique. Comme ce dernier, les ordolibéraux estimaient que la société se compose d'individus et se façonne de leurs initiatives. Néanmoins, ils doutaient que ces diverses initiatives se développent spontanément. En tout cas, ils estimaient que cette spontanéité n'est pas optimale et qu'il ne suffisait pas de « laisser faire ».

Pour eux, la problématique était la suivante : le moteur du marché, c'est la concurrence. Or, cette dernière se confronte à différents freins.

« Le grave problème que rencontrerait la conception d'une société entièrement fondée sur la compétition, c'est que la concurrence entre les hommes a toujours tendance à stabiliser ses issues : le gagnant d'un jour accroît ses chances de rester gagnant le lendemain. Comme dit de Closets : "toute la difficulté vient de la tendance irrépressible de ce système à l'autoperversion (...) il faut donc mettre en place les mécanismes correcteurs qui interdiront à la méritocratie individuelle de continuer à se transformer en dévolution héréditaire " »⁹.

Il y aura, dans l'orbite néolibérale, plusieurs axes pour aborder la question, plusieurs pistes pour déterminer la nature de ces « mécanismes correcteurs ». Ils tournent tous autour de l'idée qu'il est interdit de fausser les mécanismes du marché, mais qu'il est au contraire possible et nécessaire de créer un cadre propice pour le développement du marché. Dans son cours sur le néolibéralisme, Foucault expliquait cette évolution.

« Il va donc falloir agir sur quoi ? Non pas sur les prix, non pas sur tel secteur en assurant le soutien de ce secteur peu rentable – tout ça, ce sont des mauvaises interventions ; les bonnes interventions agiront sur quoi ? Eh bien sur le cadre. C'est-à-dire, primo sur la population. La population agricole est trop nombreuse – eh, bien, il faut la faire diminuer par des interventions qui permettront des transferts de populations, qui permettront une migration, etc. Il va falloir intervenir aussi au niveau des techniques, par la mise à la disposition des gens d'un certain nombre d'outillages (...) intervenir sur la technique aussi par la formation des agriculteurs et l'enseignement qu'on leur donnera, qui leur permettent en effet de modifier les techniques. Troisièmement, modifier aussi le régime juridique des exploitations, en particulier les lois sur l'héritage et la location des terres (...)

Comment modifier ces données, comment modifier le cadre, pour que l'économie de marché intervienne ?... Autant l'intervention gouvernementale doit être discrète au niveau des processus économiques eux-mêmes, autant il faut qu'elle soit massive dès qu'il s'agit de cet ensemble de données techniques, scientifiques, juridiques, démographiques, disons en gros sociales »¹⁰.

S'occuper du cadre implique aussi de s'occuper des populations, on peut s'en occuper de manière qu'ils soient plus fonctionnels avec le marché. Par exemple, John Rawls avançait l'idée de l'« égalité de chances », qui tout en étant subordonnée à la liberté individuelle, demeure nécessaire à garantir. Schultz ou Becker ont théorisé la nécessité de développer le *capital humain*. Ces deux références théoriques se trouveront bien des années plus tard chez Frank Vandembroucke et plus largement dans les différents textes politiques belges ou européens sur le sujet.

Toutefois, malgré ce souci à maintenir, par exemple, l'égalité des chances, leur objectif principal n'est pas de favoriser une société plus égalitaire, mais de créer une société plus concurrentielle. En effet, pour eux, obtenir une société égalitaire impliquerait brider le marché. En revanche, former mieux les minorités influencerait positivement la concurrence. Ainsi, Schultz, dans son article « *On human capital* », affirmait que si aux États-Unis, des femmes, des noirs, de latinos pouvaient, à l'instar des WASP, devenir chef d'entreprise, la concurrence en serait immédiatement avantagée.

Les effets de la concurrence seraient d'autant plus intéressants, vigoureux, efficaces si les gens, eux-mêmes, pouvaient penser leurs connaissances, leurs savoir-faire, comme un capital à développer...

9 DUPUY Jean Pierre. *Le sacrifice et l'envie, le libéralisme aux prises avec la justice sociale*. Clamann-Levy, 1992, p 218.

10 FOUCAULT Michel. *Naissance de la biopolitique*, Cours au collège de France 1978-1979, Hautes études, Gallimard-Seuil, 2004, p.146.

En résumé, voici leur critique de l'État providence : en tentant d'aplanir les inégalités générées par l'économie, il s'occupe des résultats et pour cette raison, il est à leurs yeux illégitime et dangereux¹¹.

Pour autant, les néolibéraux ne sont pas alignés sur les travaux classiques du libéralisme. Pour le libéralisme, la problématique était de limiter l'intervention de l'État. Pour le néolibéralisme, la question sera : comment faire en sorte que les actions de l'État soient pensées et évaluées par le marché, en fonction du marché ? L'État pourra ainsi avoir un rôle actif, ce qui n'était pas concevable pour les libéraux classiques. Il ne s'agit plus de « laisser » faire la nature, mais de s'occuper d'une question sociale.

Les libéraux classiques n'avaient pas les connaissances, le type de savoir approprié pour penser, développer et activer les comportements propices au marché. Les néolibéraux vont donc élaborer les savoirs ad hoc, vont se demander : « Comment penser les comportements en termes économiques ? ».

« *L'homo œconomicus*, c'est celui qui accepte la réalité. La conduite rationnelle, c'est toute conduite qui est sensible à des modifications dans les variables du milieu et qui y répond de façon non aléatoire, de façon donc systématique, et l'économie va donc pouvoir se définir comme la science de la systématique des réponses aux variables du milieu. Définition colossale que les économistes, bien sûr, sont loin d'endosser, mais qui présente un certain nombre d'intérêts. Un intérêt, si vous voulez, pratique dans la mesure où, quand vous définissez l'objet d'analyse économique comme ensemble des réponses systématiques d'un individu donné aux variables du milieu, vous voyez que vous pouvez parfaitement intégrer à l'économie toute une série de techniques, de ces techniques qui sont précisément en cours et en vogue aux États-Unis et qu'on appelle techniques comportementales »¹².

Cette définition, qui, en 1979, paraît colossale à Michel Foucault, correspond parfaitement à la définition de l'activation, comme pour la production de « comportements de recherche d'emploi », le management correspond à la même chose dans le milieu du travail.

Comme le formulait Hayek, l'État ne peut pas s'occuper du résultat, mais il peut s'astreindre à optimiser le jeu économique. Il ne peut décider de favoriser, ou suggérer telle ou telle initiative, mais il peut – et d'après les penseurs néolibéraux, il doit –, faire en sorte qu'il y ait le plus et la plus large concurrence possible.

Toutefois – et d'aucuns pourraient en juger cela paradoxal – ce sont des acteurs de la gauche, des Tony Blair, Gerhard Schroeder, Frank Vandenbroucke, qui fin des années 1990, vont s'emparer de cette conception pour l'élargir au social. Cette « 3ème voie » va s'intéresser particulièrement au rôle que l'État peut jouer dans cette optimisation. On vient de le voir, le néolibéralisme laissait, prévoyait, préconisait une certaine place pour l'intervention sociale. La « 3ème voie » va proposer de faire rentrer la politique sociale dans cette case. L'idée est simple, la politique sociale peut s'occuper de l'activation et par conséquent, elle-même est justifiée, rendue « efficace » parce que pensable en termes économiques.

Contrairement à ce que préconisaient Reagan ou Thatcher, le néolibéralisme n'implique pas la destruction de la protection sociale, le social pourrait, au contraire, y jouer un rôle, s'y adapter.

Dans le néolibéralisme, il faut jouer le jeu du marché. Ce n'est pas une question individuelle, mais c'est le bien commun qui est en jeu. Dès lors, on ne peut plus soutenir des ouvriers « qui se contentent » d'être ouvriers, ni même des SDF « qui se contentent » d'être SDF ou des prisonniers « qui se contentent » d'être prisonniers. Tout le monde doit devenir concurrentiel. En quelque sorte, c'est le bien commun qui est en jeu parce que le marché nécessite cette généralisation de l'activation¹³. Le secteur social, avec son savoir-faire, son implantation, son dynamisme, son énergie, est mieux placé que tout autre pour jouer ce rôle, à condition d'accepter certaines modifications.

11 Nous avons largement abordé cette question dans : "Vrai et faux individualisme de Friedrich August Hayek", présenté à continuation, p. 21.

12 FOUCAULT Michel, Naissance de la biopolitique, Cours au collège de France 1978-1979, Hautes études, Gallimard-Seuil, 2004, p 273.

13 Cet article tente de décrire une évolution, dans l'article suivant nous tenterons de montrer un fonctionnement, nous rentrerons donc plus dans les mécanismes de cette activation.

Comme le disait Michel Foucault, en résumant les positions ordolibérales : « Ses effets bénéfiques, la concurrence les doit non pas à une antériorité de nature, à une donnée naturelle qu'elle porterait avec elle (...) La concurrence, ça doit être, et ça ne peut être, qu'un objectif qui suppose, par conséquent, une politique infiniment active »¹⁴. La concurrence ne vient pas de la nature, c'est pourquoi il ne suffirait pas de laisser faire, il y a là une place pour une certaine politique sociale.

Pour le dire de manière un peu simple : dans l'État libéral, l'individu était responsable de tout ce à quoi il s'engageait par contrat. Dans l'État providence, il était responsable d'agir normalement. Et dans l'État social actif, il est désormais responsable de son activation, de sa mobilisation à s'adapter.

Conclusion : l'État social actif, activation et autonomie

Le néolibéralisme a apporté des concepts qui permettaient de penser l'ensemble de la vie en termes économiques. Secteur emblématique de l'introduction dans le social de cette problématique néolibérale, la gestion du handicap fut une sorte de laboratoire, tout comme la gestion des accidents de travail le fut pour l'État providence.

La notion de handicap est une invention récente. En effet, comment peut-on mettre dans la même « boîte » des alcooliques, des inadaptés aux normes physiques, des délinquants ?¹⁵ Eh bien, à travers la question suivante, issue du monde des assureurs : « quel est le risque ? » Et, dans ce secteur, elle se formulera en termes de risque social. Comme l'a souligné François Ewald, ce traitement est à relier au développement de l'État providence.

« Le handicap ne désigne évidemment pas la nature d'un individu, ce qu'il serait, être handicapé ne veut rien dire, pas plus qu'être anormal, ou être inadapté. Cela mesure un écart par rapport à une norme qui, elle-même, ne renvoie pas tant à ce qui serait un ensemble de qualités objectives de la nature humaine qu'à une norme sociale, une moyenne elle-même mouvante, indécise, variable en fonction de la société et de ce qu'elle peut exiger de ses membres. Rien là, que de conforme aux principes de la technologie du risque, et à ses modes spécifiques d'individualisation. Ce qu'on peut être *pour soi* ou *en soi* peut bien intéresser le médecin, psychiatre ou psychanalyste, cela n'a plus d'importance qu'en fonction des aptitudes ou des performances sociales qu'on manifeste »¹⁶.

Le handicap désigne ainsi une catégorie de réalités très hétérogènes, qui n'ont en commun qu'un déficit d'autonomie et qui représentent ainsi un risque social, c'est-à-dire, un risque de prise en charge pour la société, plus important que la moyenne. On va séparer, individualiser, ceux qui sont en dehors de la norme (norme qui, par ailleurs, peut varier) et les traiter différemment.

« La seconde guerre mondiale, qui isole le Royaume-Uni et le contraint à rassembler toutes ses capacités de production, lui impose- et lui permet- d'élaborer une doctrine connue depuis comme le rapport Tomilson (1941-1943) et de mettre au point toute une série de techniques de "réhabilitation" des handicapés. Dès lors, parallèlement à l'extension des actes d'indemnisation (extension qui se poursuit), va se développer rapidement, dans le monde entier, l'action de réinsertion socio-professionnelle qui passera ouvertement au premier plan »¹⁷.

Commence à se poser la question, non pas de mesurer le risque, mais d'objectiver le handicap. C'est-à-dire d'objectiver les comportements et les compétences qui manquent à un individu pour être autonome. Une

14 FOUCAULT Michel, Naissance de la biopolitique, Cours au collège de France 1978-1979, Hautes études, Gallimard-Seuil, 2004, p.124.

15 Voir : CASTEL Robert, *La gestion des risques*, Les éditions de Minuit, 1981 p.122.20-121. En effet toutes ces catégories sont concernées lorsqu'en 1975 la France promulgue une loi sur le handicap.

16 EWALD François, *l'État providence*, *op cit*, p. 408.

17 VEIL Claude. *Handicap et société*, Flammarion, 1968, p. 21.

autonomie qui se constitue loin de la politique, aux confluences de la médecine et de l'insertion socio-professionnelle. C'est en ce sens que le traitement est désormais individualisé, tout en étant social, puisqu'il impose de s'approcher d'un modèle.

« Ce qui se cache derrière le handicap, ce n'est pas l'irruption du pathologique, mais le règne de l'inégalité. Inégalité qui renvoie à la déficience d'une constitution, ou inégalité acquise dans la lutte pour la vie conçue comme un parcours d'obstacles, il mesure toujours une infériorité. Le handicap naturalise à la fois l'histoire du sujet en faisant de son manque un déficit, l'histoire sociale en assimilant les performances requises à un moment historique donné à une normalité "naturelle" »¹⁸.

S'occuper des individus « individuellement » parce que, de fait, dans leur nature, ces individus sont différents. Mais ces différences sont objectivables, en termes de compétences, par exemple ; c'est ce qui permet de les gérer en tant que populations. Dans cette optique, les individus ne sont pas singuliers, uniques, mais ils présentent, possèdent, valorisent, certaines compétences. Compétences qui elles n'ont rien de singulier, au contraire ce sont des capacités génériques construites/trouvées par des experts, suivant les besoins du moment. Les individus sont ainsi des agrégats de compétences, qu'il faut actualiser, réactiver, alimenter en permanence.

Cette approche se revendique à la fois sociale et naturelle. Naturelle, et donc sans débat possible, si ce n'est entre experts, lorsqu'il faut objectiver ces compétences. Mais aussi sociale, et donc d'en constant changement. Par ailleurs ce caractère social, permet et encourage une action sociale en vue d'en produire une adaptation. D'où cet objectif permanent: s'adapter, devenir autonome non pas affirmant une quelconque singularité, mais au contraire en étant transparent à tout changement.

« C'est ainsi que l'expérience de la personne handicapée apparaît universelle : si on peut l'améliorer elle, pourquoi pas le bien portant ? Si l'homme est une surface lisse sur laquelle on peut coller de nouvelles compétences, la technique peut nous prendre tous en charge »¹⁹.

Or, dès lors qu'une personne handicapée peut se penser de cette manière, pourquoi ne pourrait-on l'étendre à tout le monde ? De fait tout le monde est différent.

Plutôt que de partir de l'idée d'un homme autonome et d'anormaux dépendants, ne pourrait-on pas étendre la relation de dépendance à l'ensemble de la population.

Dans son discours sur Joop Den Uyl, discours fondateur de l'État social actif, Frank Vandebroucke insiste sans cesse sur le même diagnostic, si l'État social est dépassé « La cause principale en est les "nouvelles exigences du travail qui transforment les personnes productives en handicapés" »²⁰.

Ne pourrait-on pas considérer que les compétences nécessaires à l'autonomie varient sans cesse. On retrouve alors la problématique néolibérale : penser les mécanismes en termes économiques. C'est-à-dire en termes de comportements, de compétences, et éventuellement en termes de compétences négatives ; s'occuper de la systématité des réponses aux variables du milieu.

« ... il ne s'agit plus seulement, même s'il s'agit encore, de maintenir l'ordre psychologique ou social en corrigeant ses déviations, mais de construire un monde psychologique ou social ordonné en travaillant le matériel humain ; non seulement réparer ou parer à des déficiences, mais programmer l'efficacité. Tel serait l'ordre post-disciplinaire qui ne passerait plus par l'imposition des contraintes, mais par l'aménagement et le management du facteur humain en fonction des figures nouvelles sous lesquelles se présente la nécessité sociale »²¹.

18 CASTEL Robert, *La gestion des risques, op cit*, p. 121.

19 BENASAYAG Miguel, *La santé à tout prix, médecine et biopouvoir*. Bayard, 2008, p.33.

20 Discours de Frank Vandebroucke, le 13 décembre 1999, Exposé Den Uyl (L'Etat social actif)

21 CASTEL Robert, *La gestion des risques, op cit*, p. 203.

Revenons maintenant à notre fil rouge : qui est responsable ? Comment établit-on sa responsabilité ? Dans l'État social actif, chacun est devenu responsable de ses compétences à la manière d'un petit chef d'entreprise. Chacun est une sorte de gestionnaire de soi-même ; se connaître soi-même implique penser en termes de gestion, de management. Responsable d'adapter ses compétences aux besoins du marché. Cette responsabilité est évaluée en permanence par toutes sortes d'experts dont le travail est d'objectiver le diagnostic. On est soi-même son propre capital humain. On ne s'occupe pas d'un individu complexe, mais on demande à chacun d'être responsable de tel ou tel élément objectivé, qui le compose ; « -sois responsable d'avoir telle compétence, d'avoir telle capacité, tel comportement ». L'individu en tant que singularité disparaît complètement, on ne parle que de compétences génériques.

« La gouvernance politique se donne pour objet travailler sur l'individu, ce qui veut dire aussi le faire travailler sur lui-même, pour le rendre responsable de sa trajectoire sociale et en fin de compte se faire l'entrepreneur de sa vie et de lui-même »²².

C'est de cette manière que l'activation est compréhensible, non pas sur les résultats qu'elle pourrait produire, mais en tant que résultat elle-même. Et, de fait, on n'évalue l'activation qu'en termes d'activation. Désormais la responsabilité n'est pas sur les actes passés, mais sur l'avenir. On ne juge pas ce qu'on a fait, on ne se demande pas si c'était juridiquement admissible, ni même si c'était normal, mais on évalue quel retour sur investissement on pourrait avoir. On doit objectiver en permanence, et mettre sa vie sous forme de projet, pour permettre une évaluation.

On ne peut pas évaluer l'avenir d'un individu, mais on peut évaluer les comportements présents. Or ce sont justement ces comportements, qu'on met en place.

Quand on regarde une période historique de cette manière, presque naturellement, vient l'idée de chercher un sens général. Il y a quelques années, on aurait peut-être privilégié celui-ci: l'histoire avance vers un mieux. Peu à peu les luttes ouvrières imposent la justice et l'égalité. Aujourd'hui peut-être qu'on prendrait le contrepoint, on verrait s'accroître le pouvoir du marché dont l'emprise est de plus en plus forte. Mais ce sont deux fictions. Le mouvement ouvrier a su imposer ses luttes, ses problématiques dans le cadre d'un État libéral, penser et agir, en termes de classes. Toutes sortes de mouvements de libération ont su développer une critique des normes (décolonisation, anti-psychiatrie, mouvements des femmes, de libération sexuelle). La question importante est quel type de lutte peut se développer au temps de l'activation ?

22 CASTEL Robert, préface à *La gestion des risques*, éditions de minuit, 2011, p.12.